



ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale

Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale

Direction de la Préservation du Patrimoine, de l'Innovation et de la Promotion

Guide de prévention des risques dans le métier de la Tôlerie et Peinture Automobile



Table des matières

Introduction.....	2
Comment utiliser ce guide.....	3
Typologie des risques professionnels.....	5
Risques du métier et Préventions.....	7
Pictogrammes de signalisation des risques.....	21
Equipements de Protection Individuelle.....	23
Que faire en cas d'accident.....	25
Réglementation du travail.....	27



Introduction

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale - Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale - vise, à travers ces «Guides de Prévention des Risques Professionnels», à promouvoir Les Bonnes pratiques de la prévention et à améliorer les conditions de travail des artisans, notamment en les sensibilisant aux risques et aux maladies professionnels liés à l'exercice de leurs activités tout en leur proposant des règles de bonnes conduites en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de ce guide portant sur la prévention contre les risques dans le métier de la **Tôlerie et Peinture Automobile** qui permettra aux artisans tôliers respectueux des conseils qu'il leur apporte d'être à l'abri de tout accident pouvant porter atteinte à leur vie professionnelle et personnelle (blessures, handicap...), d'éviter le risque d'être atteints de maladies professionnelles pouvant avoir des effets néfastes sur leur santé (troubles, infections...) et d'assurer par conséquent la continuité de leur activité et celle de leurs apprentis.



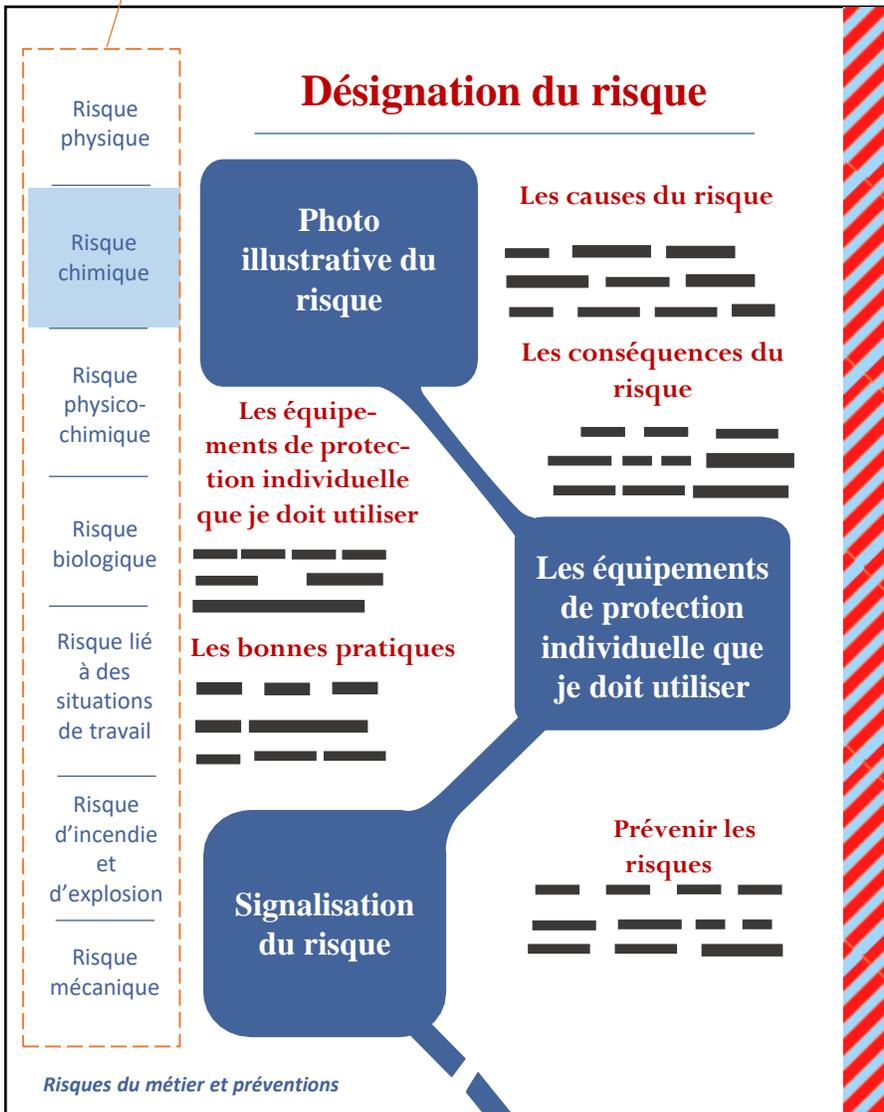
***Comment utiliser
ce guide***

Comment utiliser ce guide

Le guide spécifie les risques les plus fréquents au sein des ateliers de la Tôlerie et Peinture Automobile et recommande aux artisans tôliers les mesures de prévention, les précautions et les comportements à adopter pour éviter ces risques et les pathologies inhérentes.

Pour ce faire, ce guide permet d'apporter des réponses aux principales questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Type du risque



Typologie des risques professionnels

Typologie des risques professionnels

Risques physiques : Ils sont en rapport avec l'ambiance sonore, l'ambiance lumineuse, l'électricité, l'ambiance thermique, les vibrations mécaniques et les rayonnements.

Risques chimiques : Ils sont dus à l'utilisation des produits chimiques, tels que les substances et les préparations chimiques.

Risques physico - chimiques : Ils sont en relation avec l'atmosphère empoussiérée (poussières, aérosols industriels, fumées et brouillards).

Risques biologiques : Ils sont liés à l'exposition à des agents biologiques ou à leurs produits (endotoxines, mycotoxines).

Risques liés à des situations de travail : Ils sont liés à l'aménagement des lieux et des postes de travail, aux manutentions, aux travaux sur écran, aux chutes d'objets ainsi qu'aux chutes des personnes.

Risques d'incendie et d'explosion : Ils peuvent causer des brûlures ou des blessures de personnes suite à un incendie ou à une explosion.

Risques mécaniques : Ils sont dus à des situations particulières, telles que l'usure des machines, engins mobiles, appareils de levage, manutention manuelle ou mécanique et la mise à l'écart des dispositifs de protection (protège-courroies, capots) ainsi que les risques d'accidents liés à l'électricité.

Risques du métier et préventions

Manipulation des machines et d'outillage Tranchants

Risque
physique

Risque
chimique

Risque
physico-
chimique

Risque
biologique

Risque lié
à des
situations
de travail

Risque
d'incendie
et
d'explosion

Risque
mécanique



Les causes du risque

J'utilise la meule, les burins et les marteaux lors des opérations d'abrasion et de découpe de la tôle.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures graves au niveau des membres supérieurs et des coupures au niveau des doigts et des mains.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Gants de protection anti coupure, Chaussures de protection, Lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

Je reste concentré lors de l'exécution du travail.

Je choisis des postures adéquates lors de l'exécution du travail.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Je prévois les moyens de premier Secours.



Prévenir les risques

J'assure un éclairage convenable de mon atelier de travail.

J'assure la maintenance préventive des équipements utilisés.

Je limite l'usage, l'entretien, le réglage des machines aux seules personnes qualifiées.

J'équipe les machines avec des protections nécessaire pour éviter un contact accidentel avec les outils tranchants.



Exposition aux poussières et gaz d'abrasion et soudure

Risque physique

Les causes du risque

Je travaille dans un environnement où les poussières et les gaz toxiques sont présents en permanence (abrasion des tôles et fumées de la soudure).

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires; Des pathologies respiratoires; Des infections, et des effets cancérogènes.

Cela peut me causer aussi des maladies pulmonaires, la silicose, la tuberculose et l'asthme.



Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque bucco nasal, Gants de protection, Masque de soudure, Lunettes de protection.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je limite l'exposition au poussière et au gaz en effectuant une rotation des effectifs.

Je prends des douches oculaires.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Prévenir les risques

J'équipe mon atelier avec un système de ventilation et d'aspiration.

J'installe des cheminées et un système d'extraction vers l'extérieur.

Je reste sous surveillance médicale périodique: analyse sanguine, radiographie pulmonaire, examen ophtalmologique, vaccins.



Exposition à des solutions chimiques toxiques

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'utilise d'une façon inadéquate les peintures et les solvants de nettoyage pour débosseler la tôle qui dégagent des composés organiques toxiques et volatils.

Je laisse les bouteilles des peintures et solvants ouvertes.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des irritations des yeux, de la gorge et de la peau avec des complications au niveau du système respiratoire, des troubles cardiaques des cancers de la peau et des maux de tête.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Masque bucco nasal, Gants contre les produits chimiques, Lunettes de protection.

Les bonnes pratiques

J'évite le mélange des solutions toxiques.
Je réduis au maximum le temps d'exposition à des solutions toxiques par la rotation des effectifs.

Je reste vigilant dans toutes les situations au cours desquelles il y'a possibilité d'inhalation, d'ingestion et de contact cutané ou oculaire.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

J'équipe mon atelier avec un système de ventilation et d'aspiration.

Je mets en place une zone de stockage des produits chimiques.

J'utilise des fours pour la peinture automobile.

Je reste sous surveillance médicale périodique.



Chute d'objet

Les causes du risque

J'exerce mon travail en présence des tôles, des pare chocs, des capots de véhicules et des pièces tranchantes directement au-dessus de moi.

Je stocke les objets en hauteur.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des blessures au niveau de la tête ou d'autres membres pouvant aller de blessures mineures au décès.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque de protection, Chaussure de protection.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

J'organise mon atelier régulièrement.

Je limite la hauteur de stockage en tenant compte des caractéristiques des objets.

Je dispose des moyens de premiers secours.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail



Prévenir les risques

Je réserve un endroit sécurisé pour le stockage des pièces de la carrosserie.

Je mets à disposition les panneaux de signalisation.

J'installe des protections pour retenir les objets lourds en cas de chutes.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Risque auditif lié au bruit ambiant

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'exerce des opérations de perçage, de martelage et de dressage en provoquant du bruit généré par les chocs et les frottements des métaux entre eux.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer une fatigue et une déficience auditive, une surdité, une gêne professionnelle.

Cela peut me causer du stress avec perte de concentration et une altération de la qualité du sommeil, des maladies cardiovasculaires et un déficit de communication.

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque anti-bruit, Bouchon à oreille.

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses et je réduis au maximum le temps d'exposition au bruit.

J'utilise les équipements de protection individuelle.



Prévenir les risques

Je cherche à diminuer le bruit depuis la source.

Je revêtis les murs et le plafond des locaux du travail en utilisant des matériaux qui absorbent le bruit et la sonorisation.

Je m'informe sur les risques liés au bruit.

Je reste sous surveillance médicale : examen auditif.

Postures contraignantes

Les causes du risque

J'exerce mes opérations de martelage en faisant des mouvements répétitifs du bras.

Je demeure debout, en position du dos courbé ou en position accroupie et fléchie pour une longue durée.

J'endure des vibrations de la main durant le meulage mécanisé.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des maladies du dos, des articulations des épaules, une fatigue des coudes et des poignets, des douleurs musculaires lors du sommeil et perte de l'agilité physique.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture lombaire, Ceinture dorsale, Chaussures de protection.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je prends des pauses au cours du travail et je pratique quelques exercices de gymnastique pour la relaxation musculaire des zones du corps fortement atteintes par la posture contraignante.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

J'aménage les différents postes de travail de manière à éviter les postures et les gestes contraignants.

Je reste sous surveillance médicale : examen d'aptitude physique.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Manutention manuelle

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Ceinture dorsale, Gants de protection
Chaussures de protection.

Les bonnes pratiques

Je porte des charges supportables.

J'effectue les opérations de manutention avec les effectifs suffisants et qualifiés pour ces tâches.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Les causes du risque

Je transporte manuellement les différentes pièces de la carrosserie, les outils et d'autres charges lourdes.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des affections pathologiques relatives à la colonne vertébrale, des maladies du dos comme la sciatique et la lombosciatique, (l'hernie discale, l'arthrose, les douleurs musculaires et articulaires sous forme de traumatisme musculo-squelettiques TMS).



Prévenir les risques

Je privilégie la manutention mécanique.

J'aménage les lieux de stockage, les voies de circulation et les locaux pour réduire les distances, réduire les charges et organiser le travail.

J'informe le personnel sur les gestes et postures appropriés à adopter.

Je reste sous surveillance médicale.



Electrocution et chocs électrique

Les causes du risque

J'exerce mon travail avec des équipements électriques non sécurisés.

J'utilise les branchements et les interconnexions électriques de manière aléatoire et en présence de l'eau.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer un arrêt cardiaque, une électrisation, des troubles musculaires, des troubles de la conscience, des brûlures électriques, et des accidents traumatiques associés au phénomène de l'électrocution.

Cela peut me causer aussi une déshydratation du corps générant une latence et une fatigue suite à l'électrisation répétée non ressentie.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Chaussures de protection, Gants isolants, Blouse de travail.

Les bonnes pratiques

Je protège et j'éloigne les pièces et les équipements sous tension.

Je n'accède pas aux zones à risque d'électrocution si je ne suis qualifié.

J'utilise des câbles assez long avec une mise à la terre des masse et de leurs interconnexions.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Prévenir les risques

Je veille à l'entretien de l'installation électrique.

Je rassemble les câbles dans des chemins de câbles.

Je place un dispositif de coupure mettant automatiquement hors tension la partie d'installation affectée par un défaut électrique (disjoncteurs, fusibles...).

Je m'informe sur l'utilisation des équipements électriques en toute sécurité.



Explosion et incendie

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

J'utilise des solvants et des peintures inflammables en présence d'étincelles issues de la soudure.

J'utilise le carbone pour la production de la flamme.

Je fume à l'intérieur de l'atelier.

Les conséquences du risque

L'incendie peut entraîner la perte de tout l'atelier et de toutes les matières premières, en plus de l'équipement et des moyens de travail.

Cela peut me causer aussi des brûlures mortelles.

Les bonnes pratiques

J'évite la soudure de la tôle à côté des peintures et solvants inflammables.

J'interdit la cigarette dans l'atelier de travail.

Je remplace le carbone par le gaz ou l'électricité.

Je stock les produits inflammables loin des sources d'énergie.

Je dispose dans mon atelier des moyens de lutte contre l'incendie (extincteur, RIA...).

Prévenir les risques

Je mets en place une zone isolée pour la peinture.

Je forme et je sensibilise mon personnel sur le risque d'incendie.

J'installe un système de détection d'incendie muni d'une alarme sonore.

Je facilite l'intervention des sapeurs pompiers à travers les accès et les prises d'eau.



Chute de personne

Les causes du risque

Je travaille en hauteur.

J'utilise des échelles endommagées.

Je circule sur des sols glissants, irréguliers et non organisés.

Je travaille dans un milieu où l'éclairage est insuffisant.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des fractures et des lésions au niveau de la tête ou aux autres membres qui peuvent aller d'une simple blessure au décès.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casque de protection, Chaussure de sécurité.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

J'utilise des dégraissants pour le nettoyage du sol.

Je veille à l'organisation et au nettoyage de l'atelier.

J'utilise les équipements de protection individuelle.

Risque lié à des situations de travail



Prévenir les risques

J'aménage un sol régulier et anti-dérapant.

J'organise la circulation dans l'atelier en réservant des allées spécifiques pour la circulation.

Je forme et je sensibilise le personnel sur le risque de la chute des personnes.

J'utilise des échelles adéquates.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Ambiance thermique inadaptée

Risque physique



Les causes du risque

Je m'expose au soleil lors des opérations de soudage et d'abrasion des tôles et des carrosseries.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer le vieillissement anticipé de la peau, le cancer, les céphalées, les lésions oculaires, les brûlures, les coups de soleil, le coma hypothermique, l'ophtalmie, le cancer de la peau, la grippe et le rhumatisme.

Risque chimique

Risque physico-chimique

Les Equipements de Protection Individuelle que je dois utiliser

Casquette ou chapeau, lunettes solaires, gants, veste ou combinaison anti-chaaleur.

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je prends une pause dans un local climatisé.

Je modère l'intensité du travail physique et je bois de l'eau régulièrement.

Je porte des vêtements adaptés à chaque saison.

J'évite les passages entre les locaux ayant des températures extrêmement différentes.

J'utilise les équipements de protection individuelle adaptés.

Risque lié à des situations de travail



Risque d'incendie et d'explosion



Prévenir les risques

Je mets en place des protections (pare-soleil, rideaux ...) pour l'adoucissement de la température ambiante.

Je reste sous surveillance médicale : bilan général de santé, soins dermatologiques, radiographie pulmonaire, cardiographie ...

Risque mécanique

Manque d'hygiène et de propreté

Les causes du risque

J'exerce mon travail en portant des vêtements sales et sués dans un atelier avec un manque de propreté vu le nettoyage faible, insalubre, aération et ventilation insuffisantes, absence des vestiaires et nettoyage des installations sanitaires insuffisant.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des infections dermatologiques ainsi que des irritations de la peau dans les zones sensibles du corps et une altération de système immunitaire.

Cela peut me causer aussi des asphyxies et des maladies pulmonaires et cardiaques.



Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Les bonnes pratiques

Je veille à la propreté de mon atelier et des installations sanitaires après chaque utilisation.

Je prends une douche à la fin de chaque journée de travail.

Je veille à la propreté des vêtements de travail.

Risque lié à des situations de travail

Prévenir les risques

J'assure une installation sanitaire adéquate (toilette, vestiaires et douche, distributeurs des gels et solutions hydro-alcoolique, poubelles).

Je reste sous surveillance médicale.



Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique

Contamination de la nourriture

Risque physique

Risque chimique

Risque physico-chimique

Risque biologique

Risque lié à des situations de travail

Risque d'incendie et d'explosion

Risque mécanique



Les causes du risque

Je prends mes repas au sein de l'atelier. Ma nourriture est contaminée par les poussières, les parasites, les bactéries, les rats, les insectes et les produits dangereux.

Les conséquences du risque

Cela peut me causer des intoxications alimentaires et des troubles digestifs et peut me causer aussi des infections, des allergies et des cancers, et des intoxications sanguines.

Cela peut me causer, également des maladies telles que les hépatites virales, la brucellose, la rage, l'amibiase, le paludisme...

Les bonnes pratiques

Je lave mes mains avant et après chaque repas.

Je préserve la nourriture à l'abri de la saleté.

J'assure la bonne gestion de mes déchets après chaque repas.

Je veille au nettoyage de mon atelier.



Prévenir les risques

Je mets en place un réfectoire pour les repas.

J'interdis la nourriture dans les locaux du travail.

Je reste sous surveillance médicale.

***Pictogrammes de
signalisation des risques***

Pictogrammes de signalisation des risques

En matière de santé et sécurité au travail, les pictogrammes permettent de donner une indication sur le danger. Leur utilisation au niveau des zones à risques est très importante pour la signalisation des différents dangers.

Dangereux pour la santé :



Le risque peut causer un empoisonnement à forte dose, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Il peut provoquer des allergies cutanées et une somnolence ou un vertige.

Inflammable :



Le risque peut générer un incendie au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur ou de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables.

Risque électrique :



Le risque électrique comprend le risque de contact, direct ou non, avec une pièce nue sous tension, le risque de court-circuit et le risque d'arc électrique. Ses conséquences sont l'électrisation, l'électrocution, l'incendie, l'explosion ... Il peut générer aussi des perturbations musculaires et des dysfonctionnements vitaux allant jusqu'au décès de la personne.

Très dangereux pour la santé :



L'exposition au risque peut provoquer le cancer, peut causer la modification de l'ADN, peut nuire à la fertilité ou au fœtus, peut causer l'altération du fonctionnement de certains organes, des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires et peut être la cause de décès, en cas d'ingestion par les voies respiratoires d'un produit ou d'une substance toxique.

Risque d'explosion :



Les effets du risque peuvent être une explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements.

Chutes de personnes :



Le risque menant à des glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre, chute de personnes. Ce sont des accidents de travail souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin bien qu'ils peuvent causer des blessures graves, des fractures, des traumatismes crâniens, des hémorragies internes, l'handicap à vie...

***Equipements de
protection individuelle***

Equipements de protection individuelle

Un artisan dans un atelier de travail doit utiliser selon le cas les EPI suivants :



Gants



Chaussures de protection



Lunettes



Casques anti bruit et bouchons à oreille



Masques anti-UV et anti-IR



Masques



Casques et chapeaux



Ceintures



Combinaisons

Que faire en cas d'accident

Que faire en cas d'accident

Si vous êtes témoin d'un accident de travail, d'un incendie ou d'une explosion, demandez de l'aide au responsable de sécurité au travail et/ou appelez les services de la Protection Civile au 150.



Si vous êtes un responsable de sécurité au travail, un médecin de travail ou un artisan entraîné aux premiers secours, suivez les mesures nécessaires en attendant l'arrivée des services de la Protection Civile.



Réglementation du travail

Règlementation du travail

Le code de travail marocain ainsi que les décrets et les arrêtés relatifs à la santé et à la sécurité au travail comportent plusieurs dispositions et mesures visant à assurer la santé et la sécurité des travailleurs au sein des lieux du travail. Les principales dispositions et mesures se résument comme suit :

- Les lieux du travail doivent remplir les conditions de prévention en matière de la santé et doivent respecter les exigences de sécurité requises (dispositifs de lutte contre les incendies, éclairage, chauffage, aération, dispositifs antibruit, assainissement des eaux usées et des eaux de lavage et d'autres conditions).
- Les locaux de travail doivent être équipés d'une manière à garantir la sécurité des travailleurs handicapés.
- Les locaux de travail doivent être propres en permanence et bien organisés et les passages doivent être évacués et spacieux à l'intérieur des espaces de travail.
- Le réseau électrique et les câbles électriques doivent être bien couverts et contrôlés périodiquement selon les lois en vigueur.
- L'isolement de tous les produits inflammables et leur stockage dans des entrepôts et des magasins spéciaux.
- Mettre à disposition des travailleurs les équipements de protection individuelle selon l'activité exercée (masques, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes spéciales ... et d'autres équipements).
- Les machines et leurs accessoires mobiles doivent être équipés des moyens de prévention.
- Le renseignement des travailleurs sur les lois relatives à la prudence des dangers autour des machines.
- Coller dans un endroit visible dans les ateliers de travail une affiche facilement lisible qui prévient contre les risques d'utilisation des machines.
- Les travailleurs sont tenus par la force de la loi de se soumettre aux instructions spéciales concernant les règles de la santé et la sécurité au sein des locaux de travail.

Dans ce qui suit, les principaux textes législatifs relatifs à la santé et à la sécurité au travail liés à l'exercice des métiers de l'artisanat sont :

- Dahir n° 1-03-194 du 14 regeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail (B.O. n° 5210 du 06 mai 2004).
- Dahir du 18 joumada I 1374 (12 janvier 1955) portant règlement sur les appareils à pression de gaz (B.O. n° 2207 du 11 février 1955).
- Dahir du 9 kaada 1372 (22 juillet 1953) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre (B.O. n° 2132 du 04 septembre 1953).

- Dahir du 20 hija 1349 (9 mai 1931) réglementant l'importation, l'achat, la vente, le transport et l'emploi de la céruse et des autres composés de plomb destinés à des usages professionnels (B.O. n° 972 du 12 juin 1931).
- Décret n° 2-59-0219 du 4 chaabane 1379 (2 février 1960) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, aux poussières de silice libre ou d'amiante (B.O. n° 2469 du 19 février 1960).
- Décret royal n° 719-68 du 28 chaabane 1388 (20 novembre 1968) déterminant les mesures particulières de prévention médicale applicables dans les établissements où le personnel effectue des travaux l'exposant, de façon habituelle, à l'inhalation de poussières d'origine industrielle ou participe à l'exécution de ces travaux (B.O. n° 2927 du 04 décembre 1968).
- Décret n° 2-10-183 du 9 hija 1431 (16 novembre 2010) fixant la liste des travaux auxquels il est interdit d'occuper certaines catégories de personnes (B.O. n° 5906 du 06 janvier 2011).
- Décret n° 2-56-467 du 9 hija 1375 (18 juillet 1956) déterminant les mesures particulières de prévention du manganisme (B.O. n° 2285 du 10 août 1956).
- Décret n° 2-70-185 du 18 jomada I 1390 (22 juillet 1970) déterminant les mesures particulières de prévention médicale et les règles d'hygiène applicables dans les établissements où le personnel est exposé, de façon habituelle, à l'intoxication saturnine (B.O. n° 3018 du 02 septembre 1970).
- Décret n° 2-12-387 du 26 chaoual 1433 (14 septembre 2012) modifiant et complétant le décret n° 2-98-975 du 28 chaoual 1421 (23 janvier 2001) relatif à la protection des travailleurs exposés aux poussières d'amiante (B.O. n° 6088 du 04 octobre 2012).
- Décret n° 2-69-323 du 29 moharrem 1390 (6 avril 1970) déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité applicables sur les chantiers de travaux dans l'air comprimé (B.O. n° 2998 du 15 avril 1970).
- Décret n° 2-56-1304 du 6 hija 1376 (4 juillet 1957) déterminant les mesures particulières de protection des ouvriers occupés dans les chambres froides (B.O. n° 2337 du 09 août 1957).
- Décret n° 2-08-528 du 25 jomada I 1430 (21 mai 2009) relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus au benzène et aux produits dont le taux en benzène est supérieur à 1 % en volume (B.O. n° 5740 du 04 juin 2009).
- Des arrêtés, depuis 1938, par le ministre du travail et des questions sociales, le ministre de l'économie nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. concernant plusieurs actions d'hygiène, sécurité et santé au travail.

